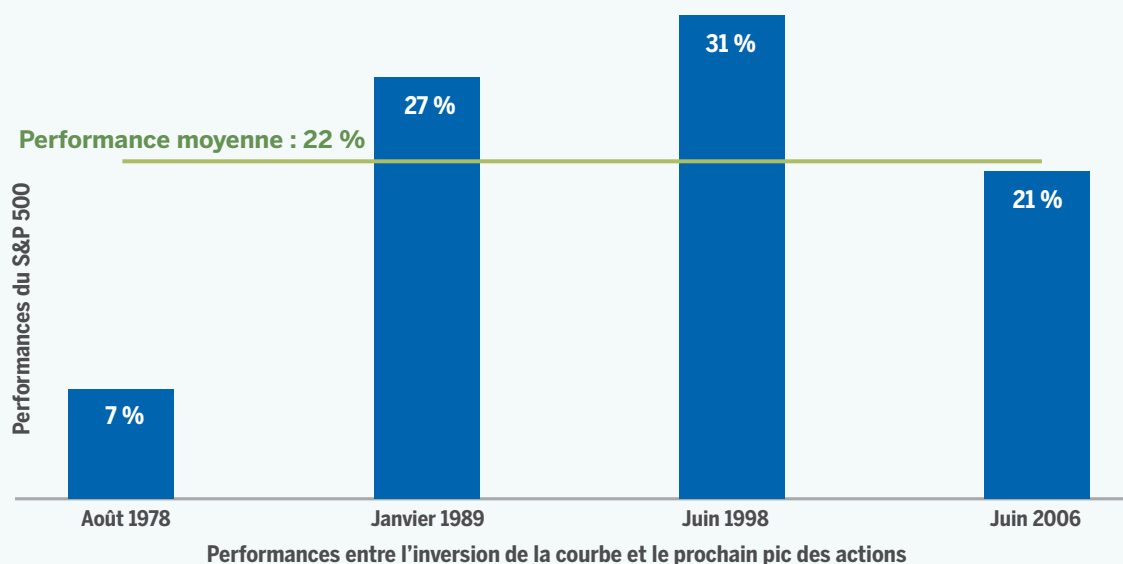


L'effet terrifiant de la courbe des taux ?

Le thème abordé dans de nombreuses publications actuelles vous a peut-être donné la chair de poule : l'aplatissement de la courbe des taux américains. Soulignons toutefois qu'avant toute inversion, si tant est qu'il y en ait une, les marchés boursiers américains pourraient bien offrir quelques « friandises ». En effet, ces dix dernières années, les investisseurs qui, dans l'anticipation d'un « mauvais sort », se sont dépêchés de vendre leurs actions immédiatement après l'inversion de la courbe, sont passés à côté de gains significatifs.

Performance des actions après l'inversion initiale de la courbe des taux



Source : FactSet, St. Louis Federal Reserve, Alger.

Les performances des actions reflètent l'évolution du cours du S&P 500. Les dates correspondent aux spreads négatifs entre les bons du Trésor à 10 ans et 2 ans.

- La courbe des taux est un indicateur puissant pour les marchés et pour l'économie. Une inversion de la courbe (c'est-à-dire des spreads négatifs entre les rendements des bons du Trésor à 10 et 2 ans) est souvent le signe d'une récession à venir. Mais cet indicateur constitue une alerte plutôt précoce. Historiquement, aux États-Unis, l'inversion de la courbe intervient en moyenne deux années avant le début d'une récession. Par conséquent, les investisseurs en actions qui auraient conservé leurs positions durant cette période auraient perçu un rendement moyen de 22 % jusqu'au pic suivant des actions.
- En outre, des nouvelles données indiquent manifestement que d'autres mesures de la courbe des taux permettent de mieux anticiper les récessions (voir Alger on the Money « Une nouvelle courbe ? »). En réalité, il est possible que le mécanisme d'alerte de la courbe des taux soit faussé lorsque les taux d'intérêt sont particulièrement bas, comme observé aux États-Unis.
- Les investisseurs aguerris savent qu'il existe de nombreuses méthodes pour évaluer le potentiel futur d'un marché et les investisseurs les plus performants savent que, sur le long terme, le facteur principal à prendre en considération est celui des fondamentaux propres aux entreprises.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en octobre 2018. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Information relative au risque : Tout investissement en bourse implique des gains et des pertes et ne s'adresse pas à tous les investisseurs. La performance financière et la valeur du capital d'un investissement seront soumises à des fluctuations, de telle sorte que la valeur des actions d'un investisseur au moment de leur cession pourrait se révéler plus ou moins inférieure à leur coût initial. De nombreuses entreprises technologiques exercent depuis peu de temps et le cours de leurs titres est historiquement plus volatil que celui d'autres entreprises, notamment sur le court terme. Les entreprises technologiques peuvent également se trouver confrontées à une concurrence ou une réglementation publique accrue et au risque d'obsolescence attribué au progrès technologique.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) et le Prospectus complet, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Informations importantes pour les investisseurs britanniques : Fred Alger & Company, Incorporated n'est pas une personne autorisée aux fins de la loi 2000 de la Financial Services and Markets du Royaume-Uni (« FSMA ») et les informations présentées ici n'ont pas fait l'objet d'une validation par une personne autorisée au sens de l'article 21(2)(b) de la FSMA. La divulgation de telles informations est limitée par la loi au Royaume-Uni. Ainsi, les informations sont exclusivement destinées aux personnes résidant au Royaume-Uni pour lesquelles l'on estime raisonnablement que de telles offres peuvent leur être communiquées par une personne non autorisée en vertu d'une exemption de l'Ordonnance 2005 (« FPO ») de la Loi 2000 Financial Services and Markets (Offre financière). Il s'agit notamment : (A) de personnes disposant d'une expérience professionnelle dans un domaine apparenté à l'investissement et (b) d'organismes, entreprises, partenariats, associations non constituées en personne morale, Trusts, etc. fortunés qui relèvent de l'article 49 de la FPO. Les services offerts par Fred Alger & Company, Incorporated et ses entités affiliées, ainsi que les opportunités d'investissement auxquelles se rapportent ces informations, sont réservées à ces personnes, et toute personne relevant d'une autre description ne saurait s'y fier. La plupart des règles définies par le FSMA pour la protection des clients particuliers ne sont pas applicables, et les indemnités prévues dans le cadre du programme d'indemnités en matière de services financiers (« Financial Services Compensation Scheme ») au Royaume-Uni n'est pas disponible.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.